ACCES A LA CERTIFICATION POUR LES ARM EN POSTE (OU FAISANT FONCTION)

Repérage des compétences acquises et des **compétences à développer,** lors d'un entretien mené par l'encadrant de proximité avec le candidat

Formalisé dans le livret de positionnement

Validé par la direction de l'établissement de santé avant envoi au centre de formation d'ARM

Compétences à développer

Parcours individualisé de formation

dans un

centre de formation d'ARM agréé et/ou dans un autre organisme de formation continue, en accord avec l'établissement de santé

Vérification par le centre de formation d'ARM du dossier du candidat pour la présentation au jury d'évaluation

Inscription du candidat aux épreuves du jury d'évaluation organisé par le centre de formation d'ARM

Livret de positionnement et justificatifs éventuels du parcours de formation

Evaluation sur les 4 blocs de compétences

1 - une observation en situation de travail habituelle

2 - un entretien

Durée totale :

2 heures

Proposition du jury d'évaluation

Livret d'évaluation des blocs de compétences, complété de la proposition du jury, transmis au centre de formation d'ARM

Jury d'évaluation

Deux professionnels (un médecin et un ARM ou PARM) pratiquant régulièrement la régulation médicale en SAMU Centre 15. L'un des deux membres intervient dans un centre de formation d'ARM. L'un des deux membres est extérieur à la structure employant le candidat.

Réception du livret d'évaluation

Jury final

Décision

Obtention du diplôme ARM

ou validation ou non **d'un ou plusieurs blocs de compétences**

Notification

Jury de certification

Présidé par le directeur du centre de formation. Diplôme délivré par le centre de formation.